



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

CR
157
B35

UC-NRLF



B 3 818 670



ESSAI SUR L'ORIGINE

DES

ARMOIRIES FÉODALES

ET SUR

L'IMPORTANCE DE LEUR ÉTUDE

AU POINT DE VUE DE LA CRITIQUE HISTORIQUE

PAR

Anatole de BARTHÉLEMY

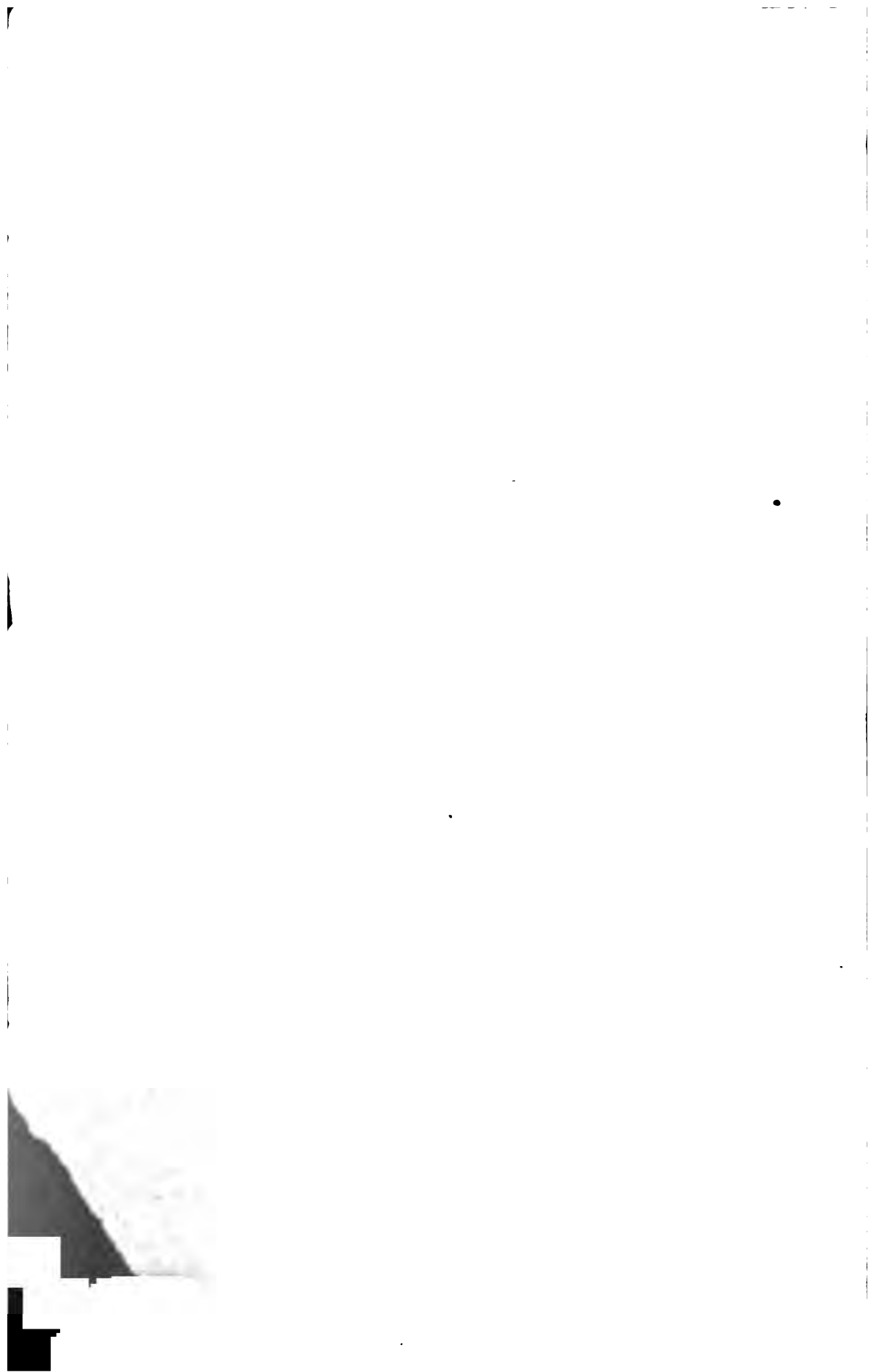
(Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2)

POITIERS

IMPRIMERIE DE A. DUPRÉ

RUE DES HAUTES-TREILLES, 13

1872



ESSAI SUR L'ORIGINE

DES

ARMOIRIES FÉODALES

ET SUR

L'IMPORTANCE DE LEUR ÉTUDE

• AU POINT DE VUE DE LA CRITIQUE HISTORIQUE

PAR

Anatole de BARTHÉLEMY

(Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2.)

POITIERS
IMPRIMERIE DE A. DUPRÉ
RUE DES HAUTES-TRAILLES, 13

1872

A M. ANATOLE CHABOUILLET

Conservateur du Cabinet des Antiques à la Bibliothèque nationale.

MON CHER AMI,

Il faut que je sois bien persuadé de l'intérêt que vous portez à tout ce qui touche à l'histoire, pour venir vous offrir, à titre de souvenir d'ami et de confrère, quelques pages sur la science héraldique. Dans le temps où nous vivons, une étude sur le blason pourrait paraître un travail futile à tout autre qu'à vous. Mais tous ceux qui vous connaissent, et qui vous apprécient, savent très-bien que les recherches les plus modestes ont un certain prix pour vous du moment où elles peuvent être utiles à l'histoire et à l'archéologie. Je ne viens pas vous signaler quelque médaille unique trouvée au fond de l'Inde, ni vous soumettre un cartouche révélant le nom inédit de quelque roi des trop nombreuses dynasties égyptiennes ; je viens tout simplement vous parler des armoiries féodales, et essayer de vous exposer de mon mieux, à leur égard, quelques idées qu'il me semble n'avoir lu nulle part.

Excusez les fautes de l'auteur, et, croyez-le, de vos amis, l'un des plus anciens en date et des plus affectueusement dévoués.

A. DE B.

Poitiers, le 20 janvier 1872.

BRUEL

CTR 157
B 35

ESSAI
SUR
L'ORIGINE DES ARMOIRIES FÉODALES

ET SUR
L'IMPORTANCE DE LEUR ÉTUDE
AU POINT DE VUE DE LA CRITIQUE HISTORIQUE

Par **M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.**



Au milieu du XIX^e siècle, une étude sur les origines et sur l'utilité du blason, au point de vue des travaux historiques, peut paraître un rêve d'archéologue. Il semble que tout doit avoir été dit sur cette question, qu'il n'y ait plus rien d'intéressant à découvrir sur un usage suranné, en apparence. Il semble que l'héraldique, avec ses figures bizarres, ses couleurs tranchantes et sa nomenclature spéciale, ait le droit de faire sourire certaines personnes, à peu près comme si elles entraient dans le laboratoire d'un alchimiste ou d'un astrologue. Des érudits veulent bien admettre que la connaissance matérielle des écus armoriés peut servir parfois à dater le monument, la statue, le manuscrit sur lesquels ils sont gravés, sculptés ou peints ; mais on ne va guère plus loin.

Je vais tenter d'établir que l'étude du blason féodal,

M359740

B

pendant une période que je fixerai , est souvent aussi utile à la critique historique que la connaissance d'un texte. Je chercherai à déterminer l'époque à laquelle ont commencé les armoiries proprement dites , leur caractère spécial. Je signalerai incidemment quelques armoiries inédites ou peu connues ; enfin je rectifierai plusieurs erreurs héraldiques qui , par leur caractère quasi-officiel , peuvent dérouter les archéologues.

Je disais plus haut que , pour beaucoup de personnes , il semble qu'aujourd'hui il n'y ait plus rien à dire sur l'*art* ou , pour parler plus correctement , sur la *science héraldique* — je reviendrai sur la préférence que je donne à ce dernier mot ; — c'est une grave erreur.

Les nombreux ouvrages relatifs aux armoiries , publiés antérieurement à 1789 , ne contiennent rien de précis sur l'origine des blasons féodaux. Les hérauts d'armes étaient , à cet égard , d'une ignorance incompréhensible. Quelquefois , lorsqu'ils ont essayé de rompre le silence , ils n'ont fait qu'accréditer des fables , souvent ridicules , inventées par les familles intéressées qui cherchaient à rattacher leur illustration aux temps les plus reculés de l'histoire nationale : ainsi , ils n'hésitaient pas à rappeler des concessions d'armoiries faites par Clovis , Charlemagne , Louis VII et Philippe-Auguste. D'autres se sont bornés à attribuer l'origine des armoiries aux tournois , puis aux croisades ; on a voulu enfin en faire honneur aux Orientaux , qui n'en ont jamais eu. A tous ces systèmes il ne manque que des preuves sérieuses.

Non-seulement les hérauts se préoccupaient peu de l'origine des armoiries féodales , mais encore ils ignoraient complètement les armes primitives de plusieurs familles historiques. Cherchez , par exemple , dans les recueils les plus

anciens, manuscrits ou imprimés, les blasons primitifs des maisons de Blois, de Rohan, de Clermont ou Beauvoisis, d'Avaugour, etc., vous feuillerez vainement. Le fait peut s'expliquer facilement.

Nous verrons plus loin que le blason féodal, à l'origine, tenait au fief et non à la personne du détenteur de celui-ci. Or, à certains moments, sous saint Louis et Philippe le Bel, bon nombre de fiefs passèrent des maisons qui les avaient possédés depuis leur création à des familles nouvelles. Parmi celles-ci, il s'en trouvait qui n'avaient aucun intérêt à conserver le souvenir des anciens possesseurs. Les hérauts, institués au commencement du xiv^e siècle, (1) n'avaient souci que des familles existant de leur temps, et s'occupaient peu des prédécesseurs auprès desquels les nouveaux propriétaires jouaient souvent le rôle de parvenus.

Les hérauts n'ont qu'un mérite, c'est d'avoir établi une nomenclature assez parfaite pour que la description d'un blason, faite d'après les termes consacrés, en donne une idée précise. C'est au point que si l'on demandait à vingt personnes étrangères les unes aux autres la reproduction graphique d'un blason d'après la définition héraldique, on obtiendrait vingt dessins identiques. — Quant au symbolisme, c'est-à-dire à la signification attribuée aux objets figurés sur les écus, ainsi qu'aux couleurs elles-mêmes, les hérauts d'armes n'ont fait qu'abuser d'un certain ordre d'idées, de manière à arriver aux conjectures les plus hasardées et les plus puériles. Je traiterai spécialement ce point dans un des paragraphes de ce travail.

Avant d'entrer en matière, je dois donner les motifs qui me font préférer le mot *science* au mot *art* pour tout ce qui

(1) On dit que les premiers hérauts d'armes, en Angleterre, furent institués au xv^e siècle.

concerne l'étude des armoiries. Suivant moi, l'*art héraldique* comprend ce qui se rattache directement au dessin, à la sculpture, à la gravure, à l'enluminure des blasons ; mais les personnes qui déchiffrent ceux-ci retrouvent les familles qui les ont portés, étudient leurs différentes combinaisons, ainsi que les motifs et l'origine de ces combinaisons : ces personnes font de la *science héraldique*.

I.

Il est indispensable d'établir une distinction entre les blasons, et d'adopter des termes qui fassent cesser la confusion qui a régné jusqu'ici.

On appelle généralement *blasons* des figures ou symboles adoptés par des individus ou des corporations civiles ou religieuses. Mais il est singulier que l'on n'ait pas encore songé à adopter des vocables spéciaux pour distinguer les blasons des bourgeois et roturiers de ceux des nobles. Entre les premiers et les seconds il y a cependant une telle différence, qu'il n'est pas possible de s'en occuper sérieusement si on les confond sous la même dénomination. C'est justement cette confusion qui donna aux héraldistes anciens l'idée d'attacher à toute espèce de blasons une signification symbolique qui faisait retrouver sur les écussons une sorte de langage hiéroglyphique de convention.

Les blasons ont été de tout temps en usage. Les vases peints nous montrent les héros grecs armés de boucliers sur lesquels figurent des *épisèmes*, c'est-à-dire des symboles attribués à ces personnages. Les Romains avaient également des signes personnels qui tenaient de ce que l'on désigna plus tard sous le nom d'*armes parlantes* ; ils avaient aussi

des symboles faisant allusion soit aux origines des familles, soit à des faits dont le souvenir illustre celles-ci.

Les blasons féodaux datent seulement du dernier tiers du XII^e siècle; ils furent d'abord attachés au fief, ultérieurement ils devinrent les signes héréditaires des familles nobles.

Je propose de conserver aux premiers le nom d'*épisèmes*, qui, malgré son allure un peu pédante, désigne exactement la nature des objets auxquels il s'applique. — Je réserve aux seconds le mot *armoiries*.

Par cela même que l'épisème était adopté suivant le caprice de chaque intéressé, il formait une sorte de devise figurée et personnelle, et pouvait avoir un sens symbolique; plus loin je reviendrai sur ce point. L'épisème est devenu parfois une sorte de rébus; il a été aussi l'origine des enseignes. A la fin du XVII^e siècle, les commerçants, forcés par mesure fiscale d'adopter des blasons, prirent quelquefois leurs enseignes que nous voyons enregistrées, moyennant finance, par d'Hozier. Après l'établissement du blason féodal, l'épisème continua à être employé par les non nobles; il se transforma en armoiries pour les anoblis.

Le caractère distinctif de l'épisème est la diversité; celui de l'armoirie est l'immobilité.

II.

Je disais plus haut que les armoiries n'avaient pas commencé antérieurement au dernier tiers du XII^e siècle. En donnant cette date approximative, je m'écarte de tout ce qui a été admis jusqu'à ce jour. M. de Wailly comme les Bénédictins et la plupart des héraldistes s'accordent à dire que l'usage des armoiries ne remonte pas au-delà du

xⁱ siècle (1). Je dois examiner la valeur des témoignages invoqués à l'appui de cette opinion.

C'est d'abord un *lion léopardé, en champ de gueules*, représenté sur le tombeau de Robert, fils de Richard, duc de Normandie mort en 1037. — Examinons ce qu'il y a de certain sur ce tombeau, ou, pour parler plus exactement, sur cette dalle funéraire qui n'existe plus aujourd'hui.

Au tome III de l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 250, on voit que l'on communiqua à la Compagnie le dessin d'une dalle découverte le 7 octobre 1710 dans la chapelle des Vierges de l'abbaye de Fécamp (2). On crut avoir retrouvé la sépulture d'un fils du duc Richard I^{er}, et l'abbé de Villeroy s'empessa de faire déposer les ossements que recouvrait cette pierre dans la chapelle Saint-Sauveur, auprès des restes de son père. Sur cette dalle, longue de deux pieds, on lisait l'inscription suivante :

Sub hoc tumulo quiescunt membra pueri Rotberti filii consulis Ricardi qui cum susceptus esset de sacro fonte indutus

(1) *Nouveau traité de diplom.* — Ménestrier, dans son livre sur l'*Origine des armoiries*, énumère dix-huit opinions plus ou moins absurdes. Il se borne à dire que les blasons féodaux ont commencé au xⁱ siècle, et qu'ils sont une conséquence des tournois. Le mot *armoiries* viendrait, suivant lui, des *armoires* où l'on conservait les habits armoriés qui servaient dans les tournois et les joutes. Le Laboureur pense que les armoiries furent d'abord représentées sur les cottes d'armes, d'où serait venue l'expression *s'armer de*. Il est bon de noter qu'en faisant coïncider l'usage des armoiries avec les tournois, Ménestrier a oublié qu'il avait dit lui-même que les tournois avaient commencé en Allemagne, et que l'usage des armoiries s'était établi en France alors que l'on n'en n'avait aucune idée de l'autre côté du Rhin. — « Bien que les armoiries aient commencé vers la fin du x^e siècle, disent les auteurs du *Nouveau traité de diplom.*, t. IV, p. 379, un sceau qui s'en trouverait chargé avant le x^e porterait un caractère de fausseté : c'est une règle constante chez nos plus habiles diplomatistes. » — Je demanderai alors où il y a des exemples d'armoiries au x^e siècle, si elles ne se trouvent pas sur les sceaux ?

(2) Toussaint du Plessis, *Description géogr. et hist. de la haute Normandie*, t. I, p. 97. — M. l'abbé Cochet, *la Normandie archéol.*

*vestibus in albis perrexit ad dominum... Kalendas marci.
Requiescat anima ejus in Christi nomine. Amen.*



Au milieu de cette inscription, on voit un lion marchant à droite, et gravé dans un cercle formé par ce texte : † ECCE VICIT LEO DE TRIBU IYDA RADIX DAVID (1). Pour faire ressortir cet animal, le dessinateur le reproduisit sur un fond ombré, indiqué par des hachures verticales. Je ne puis deviner par quelle distraction on crut, à l'Académie, pouvoir y reconnaître l'indication de la couleur *gueules*; on supposait ainsi l'usage des hachures héraldiques contemporaines du XI^e siècle, alors que tout le monde savait qu'elles n'avaient été inventées qu'en 1626.

(1) Cette inscription singulière paraît faire allusion à la puissance magique que les Juifs et les cabalistes attribuaient à David. On la retrouve sur une lame de cuivre servant d'amulette : *Bicit le leo de tribu Juda radix David*, ainsi que sur un clou magique : *vincit leo de tribu radix David Salomoni*. (*Bull. d'arch. chrétienne*, par de Rossi, année 1869, p. 62.)

On décida, en 1710, que cet enfant du nom de Robert était un des fils de Richard I^{er}, dont le nom n'avait pas été conservé par l'histoire (1), et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* admirent cette conjecture. Je crois que, malgré les archaïsmes de certaines formules de ce texte, on en recule par trop la date; je crois aussi que ce *consul* peut avoir été un homonyme des Richard de Normandie. Mais, sans discuter ici l'âge de ce monument, je me borne à constater qu'il ne présente rien qui ressemble à un blason féodal. Nous voyons là un lion accompagné d'un texte qui explique sa présence: c'est une devise, un *épisode*, et rien de plus. — Au commencement du XIII^e siècle, le contre-sceau de la bulle du consulat de Tarascon offrait aussi un lion à droite avec la légende circulaire: NOBILIS IN PRIMIS DICIT SOLET IRA LEONIS. Nous retrouvons encore le lion à droite, avec la légende: LEO PROHIBENS DOLVM, au contre-sceau de Guillaume de Fougères, au commencement du XIII^e siècle, peut-être même dès la fin du siècle précédent. Il faut bien se garder d'assimiler ces types aux armoiries. Nous verrons, d'ailleurs, dans un travail spécial qui, ultérieurement, sera le complément de celui-ci, comment se forma le blason féodal normand, et à quelle époque il commença à être composé d'abord d'un lion, ensuite de léopards.

On allègue ensuite le lion gravé sur l'écu d'un sceau de Robert I^{er}, comte de Flandre en 1070. L'authenticité de ce monument est parfaitement contestable: ceux qui l'ont publié sont forcés de reconnaître que, pendant un siècle à dater de Robert I^{er}, les comtes de Flandre n'avaient pas d'armoiries sur leurs sceaux. — D. Plancher a publié un sceau de Hugues II, duc de Bourgogne, non moins apocryphe;

(1) Dudon de Saint-Quentin lui donne cinq fils, dont il ne nomme que trois.

il suffit de jeter un coup d'œil sur ces monuments pour voir qu'ils sont supposés (1).

Vient ensuite la fameuse tapisserie de Bayeux. Quoi qu'on en ait pu dire, on n'y remarque pas un seul exemple d'armoiries. Sur un certain nombre de boucliers, il se trouve des ornements qui sont tout au plus des épisèmes. Les boucliers pourvus d'*umbo* ne pouvaient recevoir de représentations héraldiques. (Voir pl. I.)

Enfin, on a allégué une bulle de plomb de Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, appendue à un diplôme de 1088. Des renseignements recueillis à Toulouse même, il est résulté pour moi la conviction que l'on n'y connaissait aucun sceau armorié des anciens comtes antérieurement au XIII^e siècle (2). En outre, quand je vois M. Deville affirmer que le sceau de Raimond V, en 1183, qu'il avait sous les yeux, ne porte aucune trace de blason, je suis amené à suspecter l'existence du sceau héraldique de Raimond de Saint-Gilles, comme l'authenticité de celui de Robert I^{er}, de Flandre.

Tout, au contraire, concourt pour établir que les armoiries féodales ont commencé sous le règne de Louis VII (3),

(1) D. Plancher, t. II, pl. 1, p. 524.

(2) D. Vaissette, qui a donné le premier un dessin de cette bulle, fait remarquer que le texte n'indique pas que l'acte ait été scellé. Au reste, le cavalier ne porte pas d'armoiries sur son bouclier; au contre-sceau, il y a une croix qui a fort bien pu être arrangée pour représenter ce qui fut plus tard la *croix de Toulouse*; à moins que, pour donner plus d'authenticité à l'acte de 1088, on y ait attaché postérieurement une bulle d'un autre Raymond du XIII^e siècle.

(3) Les plus anciens sceaux armoriés, à ma connaissance, sont ceux de Philippe, comte de Flandre, en 1170, et Bouchard de Montmorency, en 1177. J'en donne les dessins d'après les moulages des Archives nationales. Dans les *Preuves* de D. Morice et de D. Lobineau, on donne comme les plus anciens sceaux bretons armoriés ceux de Adam de Soligné et de Adam de Herefort, attribués au milieu du XII^e siècle. Il est à remarquer que ces sceaux pendaient à des actes non datés, auxquels on a attribué une place chronologique approximative; mais en étudiant les textes eux-mêmes, on arrive à reconnaître qu'ils sont des *dernières années* du XII^e siècle. D'ailleurs, le sceau

et que leur usage s'établit spontanément sur plusieurs points de la France. Elles apparurent un peu plus tard en Angleterre et en Allemagne.

Le document le plus ancien dans lequel on aperçoit des traces de peintures héraldiques date, à ma connaissance, de la fin du XII^e siècle. C'est un manuscrit contenant les figures de la Bible et inscrit sous le n^o 408 du catalogue de la bibliothèque d'Amiens. Dans ce texte, qui forme un petit in-folio de 490 pages sur vélin, les boucliers de plusieurs personnages sont décorés de signes héraldiques, tels que l'*escarboucle fleurdelisée*, les *pals*, les *besants*, les *tourteaux*, la *fasce*, la *bande* : rien de symbolique cependant. La date de ce manuscrit, 1197, est ainsi marquée par le scribe : « Explicit hic liber Deo gratias, quem illustrissimus Sancius, rex Navarre, filius Sancii nobilissimi regis Navarorum, fecit fieri a Ferrando Petri de Frenes (*vel* Funes), et Ferrandus Petri composuit hunc librum ad honorem domini regis et ad preces ipsius prout melius potuit. Precipue ut omnipotentis Dei amorem acquirat et ejusdem regis Sancii posset gratiam invenire. Fuit autem consumatus hunc librum er. m. cc. xxv, anno ab incarnatione Domini m. c. lxxxvii. »

Nous devons nous arrêter un moment pour examiner ce fait singulier de la spontanéité de l'apparition des armoiries sur les sceaux sans qu'aucune loi ou ordonnance ne le prescrivit, sans qu'on puisse y reconnaître la continuation d'un usage de date immémoriale.

de A. de Herefort n'a rien d'héraldique. Le plus ancien sceau ducal avec les armes de Bourgogne est celui de Eudes III, en 1198. Dans l'*Histoire de Languedoc* de D. Vaissette, ce sont ceux de Raimond VI, en 1200; de Guillaume de Baux, en 1210, de Bernard, comte de Comminges, en 1219. — Notons, en 1186, le sceau équestre et armorié de Jean de Breval (Arch. nation.), et, en 1187, celui de Eudes, *fils* du duc de Bourgogne. (Arch. dép. à Dijon.)

A un moment presque certain, quant à l'année; les armoiries féodales paraissent, et le XII^e siècle n'était pas fini que dans chaque province et au delà des limites de France on en trouve des exemples multipliés.

Je ne vois qu'une seule explication à ce problème : le roi de France donna l'exemple, et immédiatement il trouva des imitateurs.

Sans chercher à rappeler ici tous les systèmes proposés pour expliquer la présence des fleurs de lis sur l'écu de France, je me contenterai de signaler quelques faits qui élucident suffisamment la question sans qu'il soit besoin d'y consacrer plusieurs pages.

La fleur de lis était un signe de dévotion des Byzantins pour la sainte Vierge. A l'office du soir de la fête de la Nativité, les empereurs de Constantinople portaient une coiffure ornée de lis. Cette fleur paraît isolément sur des monnaies d'Andronic Comnène (1183-1185), et sur celles de plusieurs de ses successeurs; sur des monnaies germaniques dès le XI^e siècle; sur les sceaux royaux de France et les monnaies anglaises dès le premier tiers du XII^e siècle; sur les monnaies et les sceaux de Reims, Strasbourg, Paris, Senlis, Florence, etc., dont les cathédrales sont sous le vocable de la sainte Vierge (1). Mais sur tous les monuments auxquels je viens de faire allusion, la fleur de lis est un symbole religieux, et non pas un emblème héraldique. Elle a ce dernier caractère pour la première fois sur le contre-sceau de Philippe-Auguste, en 1180.

Le *Dictionnaire de Trévoux* mentionne une ordonnance de Louis VII, en 1179, par laquelle le roi règle le détail de la cérémonie du sacre de son fils, qui fut Philippe-Auguste. Il

(1) Cf. un article de M. Adr. de Longpérier, *Rev. num.*, 1869, p. 250.

y est parlé de la dalmatique et des bottines de soie azurée semée de fleurs de lis. (1) Le semis fleurdelisé adopté par Louis VII était donc l'inseigne héraldique de la France dès l'avènement de Philippe-Auguste. Rigord (2), parlant de l'étendard royal, s'exprime en ces termes : *vexillum floribus liliorum distinctum*. Du vivant de son père, le prince Louis, qui fut Louis VIII, donnait une charte datée du 21 novembre 1218, au siège d'Hertford en Angleterre ; à cet acte pendait un sceau équestre dont l'écu et le contre-sceau étaient semés de lis (3) ; à cette époque, l'aîné du roi de France n'avait pas encore de brisure. (4)

Il est donc permis de penser, jusqu'à preuve du contraire, que Louis VII est le premier roi qui ait adopté des armoiries, et que Philippe-Auguste les fit graver sur le sceau de France dès qu'il fut roi (5) ; de plus que ces armoiries étaient la fleur de lis, symbole de vénération pour la sainte Vierge. On peut en conclure que les barons et les seigneurs hauts justiciers s'empressèrent de suivre l'exemple du roi,

(1) Ce costume fait penser aux lions semés, d'après le moine Jean, sur le bouclier, la coiffure, les vêtements et jusqu'aux chaussures de Geoffroi Plantagenet à la cérémonie de son entrée dans la chevalerie. On sait que le récit de Jean est confirmé par le magnifique émail du musée du Mans, provenant du tombeau de Geoffroi et exécuté au milieu du XII^e siècle.

(2) Rigord écrivait vers 1190, et mourut en 1207.

(3) *Archeologia*, t. XXII, p. 426.

(4) Cependant le lambel existait déjà comme signe destiné à établir une différence entre les armes du père et celles du fils. Nous en avons un exemple sur le sceau de Richard de Vernon, chevalier, et de son fils Richard appendu à la charte de 1195, par laquelle ils vendent Vernon à Philippe-Auguste. (Arch. nation., J. 216, Vernon, 1.)

(5) On peut affirmer, du reste, que l'usage des armoiries commença en France et dans l'île de France. C'était l'opinion du P. Menestrier, qui observe que de son temps les Anglais blasonnaient encore en langue française, et que les Allemands, les Italiens et les Espagnols s'entendaient peu à ce qui est la science héraldique. — L'auteur de l'*Histoire du duché de Valois* ne craint pas d'affirmer que les premières armoiries ont été portées par les comtes de Vexin et de Valois ; il se fonde surtout sur le privilège de porter l'oriflamme, et sur le nom de *Valois* donné au premier des hérauts d'armes. (Cf. t. I, p. 285 et 286.)

et d'agir comme lui en adoptant pour les sceaux de leurs domaines des symboles qui devinrent les armoiries féodales.

L'établissement de celles-ci coïncida avec la forme des boucliers, qu'elles firent modifier. Au XI^e siècle, l'écu était encore généralement arrondi dans sa partie supérieure, pointu par le bas, et assez haut (1^m50) pour couvrir le cavalier, qui le portait depuis les yeux jusqu'aux pieds. Cette arme défensive était en bois, recouvert d'un cuir qui cachait les bandes de métal destinées à la rendre plus solide. Sur ce cuir étaient quelquefois peints des ornements, des animaux fantastiques dont les dispositions étaient combinées de manière à laisser place à l'*umbo*, qui tenait au milieu de l'écu un espace assez considérable.

Au siècle suivant, l'*umbo* disparaît; les bandes de métal qui assujétissaient le bois du bouclier sont placées sur le cuir; l'arme cesse d'être arrondie par le haut; en un mot, l'écu est disposé de manière à recevoir des peintures, j'allais dire des sujets, dont rien ne vient gêner l'ordonnance.

Ces bandes de métal, peintes, dorées ou argentées, donnent naissance aux *croix*, aux *bandes*, aux *barres*, aux *chefs*, aux *fasces*, aux *chevrons*, aux *sautoirs*, aux *bordures*, qui sont, en effet les pièces héraldiques les plus usitées dans les armoiries les plus anciennes. Il y a même une disposition héraldique qui réunit toutes les combinaisons que pouvait faire naître l'armature complète du bouclier: c'est celle qui est désignée sous le nom de *rais d'escarboucle*. Le blason de la Navarre en procède très-probablement. Un grand nombre de sceaux équestres, jusqu'à la fin du XII^e siècle, représentent des chevaliers tenant des écus dont l'armature est formée de huit bandes aboutissant à un *umbo* très-proé-

minent. Cette disposition est si bien l'origine du rais d'escarboucle, que les héraldistes ont quelquefois supposé ces armoiries à des personnages dont ils ignoraient les blasons, et qu'ils ne connaissaient que par les sceaux ou les sculptures dans lesquelles ils étaient armés d'écus de ce genre (4).

Quelques personnages maintinrent l'ancienne coutume de cacher l'armature sous le cuir ; alors on peignit des armoiries qui consistaient en une seule couleur, comme Narbonne, Bretagne, Beaufremont ; ou des animaux, comme des lions, des léopards, des aigles, types héraldiques qui remontent à l'origine du blason féodal, et qui tous trois, d'après le dessin traditionnellement conservé, étaient empruntés aux étoffes et aux émaux apportés d'Orient ; seulement, dans l'un et l'autre cas, l'*umbo* disparaît. Je crois que cette modification est uniquement due à l'apparition des armoiries féodales, qui, pour être convenablement représentées, nécessitaient la suppression de cette bosse centrale.

(4) Un ancien auteur a attribué le rais d'escarboucle aux premiers comtes d'Anjou, qui n'ont jamais eu de blason. Le *gironné* des Forestiers de Flandre a la même origine ; ce sont des armoiries complètement imaginaires. Le sceau du chapitre de la cathédrale de Tours, employé en 1322, est encore un souvenir de l'armature de l'écu transformé en armoiries. S. Maurice, représenté en guerrier, suivant un type archaïque qui rappelle le *xii^e* siècle, tient un bouclier sur lequel les huit bandes sont devenues une croix légèrement pâtée et cantonnées de quatre rais fleurrés. En 1696, d'Hosier modifia ce type et en fit une croix latine pâtée. (*Rev. de Spérac.*, II, 341.) Je citerai à cette occasion les escarboucles attribuées à l'abbaye de Saint-Bertin, ainsi qu'aux ducs de Lorraine, antérieurement à Ferry de Bitche. En Angleterre, on a cité la statue de Jean de Mandeville, premier comte d'Essex, à Temple-Church, comme étant, au delà de la Manche, le plus ancien exemple d'armoiries ; il est mort en 1144. Mais il faut remarquer que cette église n'ayant été consacrée qu'en 1185, la statue en question est postérieure à cette date. D'ailleurs, le bouclier du comte d'Essex porte une *escarboucle*.

III.

Maintenant que nous sommes fixés sur la date à laquelle apparurent les armoiries proprement dites, je dois répondre à cette question si souvent posée : quelle est l'origine du blason féodal ?

Il ne faut chercher, à mon avis, ni les tournois, ni les croisades, ni des usages venus d'Orient. Les tournois existaient avant les armoiries; depuis plus d'un siècle on allait guerroyer en Palestine avant qu'il en fût question. Voici une explication qui, je crois, est simple et justifiée par des faits.

Pendant longtemps les actes, sans qu'on eût l'habitude de les sceller, furent authentiqués par la mention des témoins devant lesquels ils avaient été rédigés. Au commencement du XI^e siècle, il en était encore ainsi assez généralement ; dans le Cartulaire des Vaux-de-Cernay (1), M. A. Moutié cite un acte de cette époque, de Simon de Gomez, ne mentionnant que les témoins, au dos duquel, au commencement du XIII^e siècle, on ajouta cette note : *Non est hic aliud sigillum.* — Plus tard, on ajouta un sceau à l'énumération des témoins. Les possesseurs de fiefs se firent, lorsqu'ils avaient obtenu la chevalerie, représenter à cheval, tenant l'épée et l'écu, avec une légende circulaire donnant leurs noms et qualités ; l'écu alors ne portait aucune représentation héraldique, et on y pensait si peu que très-souvent cette arme défensive était figurée de manière à ce que l'on n'en vît que l'intérieur. Lorsque, par hasard, il était placé devant le chevalier, on n'aperçoit que son armature et son umbo.

(1) T. 1, p. 3.

Bientôt cependant les noms des témoins disparaissent peu à peu dans le texte des actes, et le sceau seul suffit pour authentifier ceux-ci. Mais il se produisit un abus nouveau. Tous les sceaux équestres se ressemblaient; leurs légendes seules établissaient entre eux une différence, et ces légendes n'étaient pas une garantie bien sérieuse lorsqu'elles devenaient frustes, ou qu'elles tombaient sous les yeux de personnes illettrées. On fut amené tout naturellement à adopter un signe qui frappât les yeux : c'est ainsi que chaque sceau féodal, pour recevoir un caractère individuel facile à reconnaître, reçut sur le bouclier du cavalier un symbole choisi par le premier seigneur qui se conforma à l'usage nouveau; mais comme la féodalité était fondée sur la propriété territoriale, et que le sceau mis au bas d'un acte était le signe de la puissance donnée par le *dominium*, le symbole gravé sur l'écu cessa aussitôt de représenter le propriétaire du fief, pour représenter le fief lui-même : de personnel il devint réel.

Une charte de Simon de Broyes, en 1155, nous montre la transition qui se fit au XII^e siècle entre l'énumération des témoins et l'emploi du sceau : « Quia scilicet in tempore illo »
» quo donum factum est (il s'agissait d'une libéralité faite »
» quarante ans auparavant) minime consuetudo esset de »
» donacionibus cartas sigillare, quas malitia dierum isto- »
» rum non recipit, auctoritati evacuans quas non sigillatas »
» conspexit, etc. »

L'Atlas sigillographique, publié en 1834, par la Société des antiquaires de Normandie, permet de saisir d'un coup d'œil l'histoire des sceaux et l'apparition des armoiries féodales sur les sceaux équestres. Aux XI^e et XII^e siècles, les boucliers sont généralement gravés sans qu'on ait souci de montrer leur surface extérieure; lorsque les armoiries com-

mencent à apparaître, les boucliers obliquent peu à peu et arrivent à être placés de face. Dans ce recueil, les plus anciennes armoiries sont des dernières années du ^{xii}^e siècle, comme celles de Simon Pellevé, en 1201, Hugues de Garcelles, Robert de Ners, Robert de Gouviz, Mathieu de Baumais (1). Il y avait, même en plein ^{xiii}^e siècle, plusieurs seigneurs, tels que Hugues de Gournay en 1201, Robert Marmion en 1226, Eudes le Roy en 1229, qui se servaient encore de sceaux sans armoiries.

Presqu'en même temps que les armoiries féodales, s'introduit l'usage des contre-sceaux : c'était simplement dans le but de garantir l'authenticité du sceau en rendant très-difficile l'enlèvement d'une empreinte de cire pour la mettre frauduleusement à un autre acte (2). Pendant le ^{xiii}^e siècle, on prit l'habitude de réserver le bouclier du cavalier pour les armes du fief dominant, et de placer au contre-sceau les armes des fiefs acquis par mariage ou autrement (3).

(1) En fait, les plus anciennes armoiries qui paraissent sur des sceaux normands sont celles de Richard Cœur-de-Lion, 1181-1199, et de Raoul, comte d'Eu, en 1191. — Il est à remarquer qu'un certain nombre de sceaux armorisés normands pendus à des actes non datés, et attribués en général au ^{xiii}^e siècle, sont évidemment des dernières années de ce siècle, et, pour la plupart, des premières années du ^{xiiii}^e.

(2) Parmi les exemples de ces fraudes, on peut citer ce qui est rapporté dans le P. Anselme, t. III, p. 19 et *seq.*, à propos de fausses lettres produites en 1330 dans le procès de Robert d'Artois : « et (Jehannette, *meschine* de » damoiselle Jehanne de Divion) li vit les sceaux plaquier et oster d'autres » lettres ou elles estoient et les mettre en icelles, et y aidoit à tenir le » charbon à chauffer la cire, et le coustel quant mestier en estoit à faire » ledit office..... et vit que ladite damoiselle de Divion en tenant ledit scel, » disoit tels mots : je leveroie bien cest scel, et ouveroie bien si par ci » dehors, en le seignant et demonstant à son doigt tout en tout, en telle » manere que l'image de la bordeure demuroit tous entiers, et en osteroye » le laz de soye qui y est, et remettroye en une autre lettre celui laz, et » replaqueroye si le scel que nul ne s'en appercevroit. »

(3) Les exemples de cette règle sont tellement nombreux, qu'il suffit d'en rappeler ici quelques-uns. Thibaut, comte de Blois et Chartres, porte sur son sceau les armes de Blois, au contre-sceau celles de Clermont ou Beauvoisis; Jean de Châtillon, comte de Blois, au sceau les armes de Châtillon Saint-Pol, au contre-sceau celles de Blois; Fernand de Portugal, comte de

Les communes imitèrent les seigneurs féodaux. Les roturiers, qui avaient aussi des actes à authentifier, adoptèrent des sceaux portant des emblèmes; mais, entre les types sigillaires de ceux-ci et les sceaux des nobles ou des communes, il y eut une différence sur laquelle j'insiste et qu'il ne faut pas oublier un instant : c'est que les premiers étaient *personnels*, tandis que les seconds étaient *réels*. Cette distinction est très-importante, parce qu'elle permet de répondre à une erreur répétée un peu partout. On a l'habitude de dire que, dans l'origine, les armoiries des nobles variaient arbitrairement, qu'elles ne se transmettaient pas du père aux fils et aux frères. Il est évident que les armoiries étant celles du fief et non celles du possesseur, elles suivaient le fief dans ses transmissions, sans rester dans les familles des divers détenteurs, qui paraissent sur leurs sceaux avec les blasons des domaines qu'ils détiennent.

De tout ce que je viens d'exposer, il résulte plusieurs conséquences qu'il est bon de résumer ici :

1° Il est inutile d'attribuer à des personnages contemporains des deux premiers tiers du *xii^e* siècle, ou antérieurs à cette époque, des armoiries portées plus tard par leurs descendants; autant vaudrait attribuer à Hugues Capet l'écu aux trois fleurs de lis de Charles V.

2° Le sceau équestre ne porta pas d'armoiries avant 1160; les armoiries féodales étaient généralement usitées vers la fin du *xii^e* siècle, le contre-sceau armorié dans les premières années du *xiii^e*.

3° Les changements d'armoiries dans les familles nobles,

Flandre, au sceau les armes de Flandre, au contre-sceau celles de Hainaut; Henri d'Avagour, seigneur de Goëlle et de Mayenne, au sceau les armes d'Avagour, au contre-sceau celles de Mayenne; Alphonse, comte de Poitiers, au sceau les armes de Poitiers, au contre-sceau celles de Toulouse.

depuis la fin du XII^e jusqu'aux deux tiers du XIII^e siècle, sont exclusivement motivés par des mutations dans la transmission des fiefs. C'est en cela que les études héraldiques pendant cette période ont une valeur sérieuse, au point de vue de la critique historique.

Je vais donner quelques exemples à l'appui de cette dernière proposition ; mais auparavant, je crois devoir exposer les motifs qui me font adopter le dernier tiers du XIII^e siècle comme limite de la période en question.

IV.

Les armoiries ou, pour parler plus exactement, le sceau armorié, qui en était la manifestation officielle, était, je crois l'avoir établi, attaché au fief et non à la personne du possesseur. A la fin du XIII^e siècle, une révolution eut lieu dans la constitution de la noblesse féodale. La Couronne s'attribua le droit de faire des nobles, moyennant finance : ce fut le premier pas vers un but qui ne fut atteint que beaucoup plus tard, et qui fit taire le vieil adage : *la terre ennoblit* (1). Les nouveaux nobles n'étaient plus tenus absolument d'avoir un fief. A dater de ce moment, les armoiries devinrent personnelles pour les anciens comme pour les nouveaux nobles, et elles se transmirent héréditairement et à peu près généralement dans les familles, quels que fussent les changements dans leurs propriétés territoriales. Ce changement influa sur les sceaux : ceux-ci reproduisirent les armoiries de chaque famille au fur et à mesure des mutations de propriétaires. Toutefois, ce changement ne se fit pas brusquement, et, au XIV^e siècle, on trouve

(1) Voir *Rev. nobil.* 1869, p. 193 et seq., 241 et seq.

encore des exemples assez nombreux de ce que j'ai exposé plus haut sur l'héraldique féodale primitive.

Passons maintenant à l'examen de quelques faits qui justifient la thèse que je soutiens sur ce fait que le sceau était le symbole du fief, et non le signe du détenteur de celui-ci à l'origine.

En 1244, Marguerite, fille puînée de Beaudouin IX, comte de Flandre, devint elle-même comtesse de Flandre à la mort de sa sœur aînée. Elle promit alors au roi de France, en ces termes, de renouveler les conventions faites entre eux : *et infra instantem purificationem beate Marie sigillo meo novo comitatus Flandrie sigillare*. Il est évident qu'il s'agit ici d'un sceau nouveau que la comtesse devait avoir à cause de son nouveau titre, et ce sceau était celui du comté de Flandre. C'est qu'aussi, en principe, les femmes n'avaient pas d'armoiries, à moins qu'elles ne possédassent personnellement un fief ou une portion de fief qui leur en attribuât la justice et, par conséquent, les armes.

Du reste, même avant l'usage des armoiries, les nobles modifiaient leurs sceaux en certains cas, par exemple lorsqu'ils étaient armés chevaliers (ils prenaient alors le sceau équestre), ou quand ils héritaient du fief paternel et qu'ils en prenaient le titre dans les légendes : *cum si postea vel in nova militia*, disait en 1158 Henri, fils du comte Thibault de Champagne, *vel in acquirendo dominio, sigillum mutare contingat*.

Vers le même temps que celui où vivait Marguerite de Flandre, Raimond-Roger Trencavel, vicomte de Béziers, compris dans la disgrâce de Raimond VII, comte de Toulouse, fut forcé de céder son fief à saint Louis et de renoncer formellement à son sceau vicomtal. L'acte, daté de 1247, était revêtu de l'ancien sceau, ainsi que de celui

qu'il devait adopter pour l'avenir, le premier devant être aussitôt brisé. Le sceau vicomtal était équestre, l'écu et le caparaçon du cheval portaient un fascé de dix pièces, *hermine* ou *vair*, et le nouveau sceau était simplement armorial. Il est à remarquer que, dans cette circonstance, les armoiries ne changèrent pas, bien que Roger Trencavel perdit son fief. Ce fait, qui peut se constater également en Normandie dans la famille de Vernon, en 1195, semble, au premier abord, constituer une grave objection à mon opinion. Il me semble facile d'expliquer cette anomalie. (Voir pl. II, n° 22 et 23.)

Les sceaux de Richard de Vernon et de son fils sont à la charte en date de 1195, par laquelle, obéissant à l'ordre de Richard Cœur-de-Lion, ils cèdent à Philippe-Auguste leur ville et châtellenie de Vernon, ainsi que Longueville. Dans ce cas, comme à Béziers pour Roger Trencavel, le fief est réuni aux domaines du roi et cesse, par conséquent, d'être principal : il perd ses armoiries, qui restent aux familles des anciens seigneurs qui en conservent le nom (1).

Voici quelques faits relevés sur des sceaux qui viennent appuyer ces textes ; j'aurais pu multiplier encore ces exemples, mais on pourra en voir à profusion dans le catalogue des armoiries des grands fiefs que j'ai dressé, et que je publierai plus tard.

Lorsque les descendants de Thibault le Tricheur, en 1190, adoptèrent des armoiries, ils constituaient plusieurs branches, chacune possessionnée de domaines formés du patrimoine du premier auteur et de ses successeurs immédiats,

(1) Cf. *Catalogue des sceaux des archives de France*, par M. Douet d'Arcq, Introd., p. 33 et 34, et t. II, p. 3. — Après avoir examiné les sceaux des Béziers avant et après leur dépossession de ce fief, j'ai remarqué que les armoiries étaient les mêmes, bien que M. Douet d'Arcq ait cru devoir y constater certaines différences.

C'étaient : les comtes de Champagne, branche aînée; les comtes de Blois et les comtes de Sancerre. Tous portaient la *bande accompagnée de cotices*, qui fut l'insigne héraldique du domaine des descendants de Thibault; seulement ils adoptèrent de légères différences appropriées à ces trois grands fiefs. Les descendants du comte Étienne-Henri, qui furent seigneurs de Sully, avaient un blason tout différent, parce que Sully, qui ne faisait pas partie du patrimoine, leur était venu par alliance.

Lorsque Thibault IV, comte de Blois, eut Clermont-en-Beauvoisis par un mariage, il mit au contre-sceau les armes de ce fief, conservant celles de Blois au sceau équestre; les armoiries de Clermont disparurent des sceaux des comtes de Blois dès que ceux-ci n'eurent plus ce fief. De même, en 1257, lorsque le comté de Blois arriva aux Châtillon, Jean continua à porter au sceau équestre les pleines armes de Châtillon, et mit celles de Champagne-Blois au contre-sceau; Hugue et Guy de Châtillon avaient au contre-sceau le blason d'Avesne, que Jean de Châtillon avait cédé au premier en 1289, moyennant 9,000 livres. (Voir pl. II, n^o 24, 25, 29 et 30.)

Eudes de Bourgogne, fils du duc Hugue III, qui devint dauphin en 1228, sous le nom de Guigue VI, comme héritier de Béatrix d'Albon, sa mère, prit le *châtel* des d'Albon. Guillaume le Jeune, tige des dauphins d'Auvergne, héritier légitime du comté, mais dépouillé par son oncle Guillaume le Vieux, forma un fief nouveau qui devint le dauphiné d'Auvergne. Lorsque les armoiries furent adoptées, son fils Robert, en 1199, se garda de prendre le blason du comté d'Auvergne, bien qu'il fût de la famille des anciens seigneurs et qu'il eût des droits sur leurs domaines : il adopta le *dauphin* en souvenir de son bisaïeul maternel, dont son père avait déjà pris le surnom, et aussi à cause des

biens que ses ancêtres avaient eus en Dauphiné.— Jusqu'en 1219, les armes des Béthune étaient un *bandé d'azur et d'or* qui resta le blason de l'échevinage de Béthune pendant tout le XIII^e siècle. Guillaume, deuxième fils de Robert V et d'Adélaïde de Saint-Pol, ayant épousé l'héritière de Tenremunde, les armes de ce dernier fief sont restées jusqu'à nos jours celles de la maison de Béthune. — Les Beaujeu de la branche de Montferrand, issus de Guichard III, quittèrent les armes de Beaujeu pour prendre celles de Montferrand et, au contre-sceau, celles du dauphiné d'Auvergne (1); les armes de Beaujeu mêmes, avec leur lambel, qui est une brisure, paraissent avoir été prises à cause du mariage de Guichard IV avec Sybille de Flandre. — Dans la maison d'Avaugour, les puînés, qui par alliance eurent les fiefs de Pordic, de Tonquédec et de la Rochederien, prirent les noms et les armes de ceux-ci.

Les d'Avaugour eux-mêmes, qui avaient d'abord eu des armes parlantes, un *pommier sauvage*, en breton *aval gor*, changèrent d'armoiries au commencement du XIII^e siècle pour prendre *d'argent au chef de gueules*, lorsqu'ils se qualifièrent seigneurs du Goëлло.— Les sires de la Guerche, issus des Châteaubriand; les sires de Chateauvillain, issus des sires de Broyes; les Courtenay, issus de Pierre de France, fils de Louis VI; les Heilly, issus des Créqui; les Huffalise-Luxembourg, issus des Grandpré; les Rosny, issus des Montmorency-Laval; les Châtellerault, issus des La Rochefoucault, etc., etc., abandonnèrent de même les armes patrimoniales pour prendre celles des fiefs dont ils devenaient possesseurs.

L'usage de prendre les armoiries d'un fief se trouve également dans les familles de noblesse ordinaire. Ainsi Jean

(1) Le P. Anselme a commis à cet égard une grave erreur héraldique.

Le Prestre, en Bretagne, en épousant Jacquette de Coëtlogon, dame de Lezonnet, quitta ses armes pour prendre celles de Coëtlogon, *brisées d'une bordure emgrêlée d'or*. Jacques Gauteron, dans la même province, épousant Claude de Robien, prit le nom et les armes de celle-ci; Pierre Louët, seigneur de Plessis, épousant Marguerite de Coëtmenech, prit les armes de sa femme, qui lui apportait la seigneurie de Coëtgenval, en gardant son nom de famille.

Du reste, Le Laboureur constate que les puînés de maisons nobles, par suite d'alliances, avaient coutume de prendre le nom et les armes des femmes qui leur apportaient des fiefs en dot. Il rappelle, d'après les *Annales de Hainaut*, de Jacques de Guyse (III, cap. 78), que Baudouin, comte de Hainaut, aurait été contraint par les Flamands de porter les armes de Flandre; de même, les châtelains de Gand prirent les armes de Guines, et un cadet de Guines celles de Concy.

Je crois que ces exemples sont assez multipliés pour prouver le principe dont je parlais au début de cette étude : c'est que les armoiries féodales, dans le principe, étaient attachées à la terre et non à la personne.

J'ajouterai que souvent, lorsque le changement d'armoiries coïncidait avec le changement de nom, il en résultait une sorte d'adoption dont la conséquence était que celui qui avait fait cette double mutation ne comptait plus dans sa véritable famille. Ainsi les Dreux, les Courtenay, bien qu'issus directement du sang royal, ne comptaient plus dans la maison de France. Nous en verrons plus loin un exemple curieux, à propos d'Olivier de Machecoul.

Lorsque, par suite des lettres d'anoblissement, les armoiries devinrent personnelles en règle générale, les possesseurs de fiefs prirent sur leurs sceaux, sans s'inquiéter des

blasons primitifs, les armes héréditaires de leurs maisons : l'usage ancien occasionna des dérogations, mais ce n'étaient plus que des exceptions. Quant aux fiefs formés depuis le milieu du XIII^e siècle, ils n'eurent plus d'armoiries propres : dans ce cas se trouvent les apanages donnés aux princes de la maison de France, aux cadets des grands feudataires et à ceux des principales maisons nobles.

V.

Le symbolisme, au moyen âge, eut une influence trop grande sur tout ce qui était du domaine de l'art, de loin ou de près, pour ne pas avoir paru dans le blason. Cette manière de parler aux yeux et de figurer des idées métaphysiques ne pouvait manquer d'être employée dans les *épisèmes*, qui, par le fait, étaient des devises lorsqu'ils n'étaient pas des sortes de *rébus* faisant allusion aux noms ou aux professions.

Examinons sommairement la part du symbolisme dans les *épisèmes* et dans les armoiries.

Je citerai tout d'abord certaines sculptures de la cathédrale de Chartres qui se trouvent au porche septentrional et au porche méridional. Les premières représentent quatorze femmes, s'appuyant chacune sur un bouclier portant un emblème caractéristique gravé héraldiquement; au-dessus de la tête de chaque statue, on lisait le nom de la *vertu* qu'elle personnifie. Nous avons donc quatorze types parfaitement déterminés par les inscriptions, qui de la symbolique religieuse ont certainement passé dans le blason, *épisèmes* ou *armoiries*.

En voici la liste; je fais suivre d'un point interrogatif les noms des *Vertus* que le temps a effacés.

Commençons par le portail nord :

Six roses posées, 3, 2 et 1 : VIRTUS (?)

Trois couronnes, 2 et 1 : LIBERTAS.

Deux mitres : HONOR.

Ange sortant des nuages et tenant un livre : ORATIO (?)

Ange sortant des nuages et tenant un encensoir : ADORATIO

Trois flèches, 2 et 1 : VELOCITAS.

Lion : FORTITUDO.

Quatre tourterelles adossées : CONCORDIA.

Quatre colombes adossées : AMICITIA.

Aigle tenant un sceptre : POTENTIA (?)

Trois sceptres : MAJESTAS.

Trois poissons : SANITAS.

Château fort : SECURITAS.

Dragon : RELIGIO (?)

Passons maintenant au portail sud ; remarquons qu'ici il n'y a pas d'inscriptions ; les *Vertus* sont assises, mais elles tiennent chacune leur écu.

Phénix : JUSTICIA OU ÆTERNITAS (?)

Colombe : AMICITIA (?)

Agneau : DULCITUDO (?)

Lion (1) : FORTITUDO.

Serpent enroulé autour d'un bâton : PRUDENTIA.

Au portail de la cathédrale d'Amiens, qui est du XIII^e siècle comme celui de Chartres, on voit encore douze statues de femmes, tenant chacune un bouclier portant un épisème, et qui rentrent dans le même ordre d'idées que les *Vertus* de Chartres.

Ces emblèmes sont :

Calice surmonté d'une croix : FIDES (?)

Croix patriarcale avec pennon : SPES (?)

1) L'écu au lion est tenu ici, comme à Paris, par un guerrier.

Phénix : JUSTITIA (?)
Serpent ou poisson : PRUDENTIA (?)
Colombe : TEMPERENTIA OU AMICITIA (?)
Lion : FORTITUDO.
Bœuf : PATIENTIA OU LABOR (?)
Agneau : DULCITUDO (?)
Rameau d'olivier : CONCORDIA OU PAX (?)
Chameau : OBEDIENTIA (?)
Couronne et queue : PERSEVERANTIA (?)

Le portail principal de la cathédrale de Paris représente aussi douze *Vertus*, ayant chacune leurs épisèmes sculptés sur un disque qu'elles tiennent. Ces *Vertus* n'ont pas leurs noms gravés comme à Chartres ; mais, au-dessous, on a mis le *vice* correspondant qui permet de deviner le sens du sujet supérieur lorsque les injures des siècles ne l'ont pas atteint trop brutalement. Voici les épisèmes que j'ai cru reconnaître :

1. Aigle. POTENTIA. — *Au dessous* : un cavalier tombant d'un cheval emporté.
2. Serpent enroulé autour d'un bâton. PRUDENTIA. — Un fou.
3. Phénix. JUSTITIA. — Personnage tenant des balances (1).
4. Bœuf. LABOR. — Personnage paraissant tomber de sommeil.
5. Étendard. SPES. — Personnage se passant une épée au travers du corps.
6. Croix. FIDES. — Personnage adorant une image.
7. Lion (2). FORTITUDO. — Guerrier fuyant à la vue d'une chouette et d'un lièvre.
8. Quadrupède difficile à déterminer, mais qui doit être un mouton. DULCITUDO. — Personnage armé menaçant un moine.
9. Autre quadrupède, peut-être un agneau. PATIENTIA. — Femme

(1) Cette figure, réparée au siècle dernier, a peut-être été modifiée. Si elle est la reproduction exacte du sujet primitif, il faut y voir un individu vendant à faux poids.

(2) Cet épisème est tenu par un guerrier.

assise donnant un coup de pied à une personne à genoux devant elle.

10. Branche d'olivier. PAX. — Deux individus luttant.

11. Dromadaire. OBEDIENTIA. — Personnage paraissant braver un évêque.

12. Château? (1). SECURITAS. — Personnage s'éloignant d'un édifice ouvert dans lequel on voit des vêtements et des chaussures : serait-ce un volcur?

Ces symboles placés ainsi aux portes des cathédrales avaient une signification connue du vulgaire, puisque on trouve, à Chartres seulement, les noms des *Vertus*, qui n'accompagnent pas les statues similaires de Paris et d'Amiens. Il est indubitable que ces signes furent maintes fois pris pour *épisèmes* par les clercs, les bourgeois, et même par des nobles, lorsque ceux-ci choisirent les signes qui devaient représenter le fief (2). Il est donc permis de penser qu'en les adoptant on leur conservait la signification populaire qui leur était attachée.

Ainsi, lorsqu'un seigneur prenait pour armes un lion, qui devenait ensuite l'emblème de son fief, ce lion était synonyme de *fortitudo* (3); l'aigle signifiait saint Jean pour cer-

(1) Ce dernier sujet est tellement martelé que l'on ne peut guère affirmer ce qu'il représentait jadis. Il me semble y apercevoir les traces d'un château fort.

(2) Nous trouvons encore cette coutume de symboliser les *vertus* sur la cheminée du château de Coucy, dont le dessin nous a été conservé par Androuet du Cerceau. On y remarquait les statues des *neuf preuses*, ayant chacune un bouclier portant un *épisème* : le dessin de du Cerceau, qui semble indiquer une œuvre du xvi^e siècle, ne donne les *épisèmes* que de la deuxième et de la huitième preuse, une *colombe* pour l'une, un *aigle* pour l'autre.

(3) L'émail de Geoffroi Plantagenet le représente avec quatre lions sur son écu. Ces animaux étaient également sur sa coiffure et sa chaussure. Je ne doute pas que cette ornementation, qui n'a aucun rapport avec le blason féodal, n'ait eu une certaine influence sur l'insigne héraldique choisi plus tard par Richard Cœur-de-Lion. Seulement, au lieu de quatre lions, Richard n'en prit d'abord qu'un, sans doute, en y ajoutant l'idée de *fortitudo*, qui se révèle dans l'inscription à l'abbaye de Fécamp, dont j'ai déjà parlé : *ecce vicit leo de tribu Juda*.

taines abbayes (1), et *potentia* pour les laïques (2); le château, quelquefois épisème parlant, pourrait aussi représenter le chef-lieu du fief, ou signifier *securitas* ou *firmitas*.

A côté de la symbolique religieuse, il y avait aussi la symbolique populaire qui allait chercher dans les bestiaires, les volucraires et les autres recueils de même genre certains souvenirs superstitieux, quelques-uns d'origine païenne, pour en faire des épisèmes : ainsi, sur certains sceaux assez nombreux, on voit une colombe posée sur un rameau, ou tenant celui-ci dans son bec, probablement en souvenir de la colombe qui servit de messager à Noé. Il ne faut pas oublier qu'au moyen âge ce type, gravé sur un anneau, donnait à la personne qui le portait l'assurance d'être bien accueillie partout (3); la croix préservait des maléfices et des sortilèges (4); la colombe buvant dans un calice était un symbole eucharistique répandu dès l'époque mérovingienne.

J'ai constaté que le symbolisme, qui eut une grande influence sur les types des sceaux des bourgeois et des religieux, se manifeste beaucoup plus rarement sur les armoiries féodales. Il faut donc le chercher moins dans celles-ci que dans les épisèmes.

En effet, lorsque les armoiries féodales se manifestèrent,

(1) Le contre-sceau de l'abbaye de Saint-Jean de Montierneuf, à Poitiers, remontant au XIII^e siècle, représente un aigle héraldique éployé avec la légende FIGVRA S. JOHANNIS.

(2) C'est à ce titre que l'aigle devint l'emblème de l'empire.

(3) *Ce en une pierre a une torterelle avec un grain d'olivier, cette pierre fait estre aimé de tous. Si en une pierre est figure de temple ou de moutier, elle rend l'homme agréable à Dieu et aux hommes et femmes.* (Cf. *De sculpturis lapidum*, ap. *ARCHAEOLOGIA*, t. XXX, p. 449 et seq.)

(4) Dans l'histoire de Foulques Fitz-Warin, nous voyons Payn Peverel, qui portait d'or à la croix endentée d'azur, combattre le démon sous la forme de *Géomagog* et rester vainqueur, parce qu'au moment d'assommer le chevalier avec sa massue, « le debile par vertu de la croys fust tout empoury et perdy force, quar yl ne poveit adeser la croys. »

à la fin du XII^e siècle, et s'immobilisèrent en s'attachant aux fiefs, elles procédèrent de deux sources : les unes, je l'ai déjà dit au § II, ne furent que des parties de l'armature du bouclier ; il n'y a pas à y chercher la moindre idée symbolique, malgré les efforts d'imagination multipliés par quelques héraldistes ; les autres furent des épisèmes choisis par le premier propriétaire du fief, et qui pouvaient parfois, lorsqu'ils n'étaient pas armes parlantes, avoir aussi une certaine signification symbolique.

Au commencement du XIII^e siècle, le minnesinger Walter von der Volgelweide rappelait à l'empereur Frédéric II, qui tardait à partir pour la croisade, qu'il portait sur son écu deux vertus impériales, le *courage de l'aigle* et la *force du lion*, devant lesquelles tout infidèle devait tomber la face contre terre. — Il est bon de remarquer que pour représenter les lions, inconnus en Occident, et les aigles, qui y sont peu communs, on imita servilement les formes données à ces animaux sur les émaux et les étoffes venus du Levant, et auxquels on attachait un grand prix (1) ; c'est là peut-être la seule influence que l'Orient eut sur les armoiries féodales.

Mais ce symbolisme assez restreint et connu du vulgaire dégénéra bientôt grâce à la fausse science des héralds d'armes, qui voulurent l'appliquer à tout ce qui était représenté sur les écus, depuis les couleurs du champ jusqu'aux moindres détails. — C'est ce qui arriva aussi à la symbolique religieuse, qui trouva des images dans des représentations et des objets d'art auxquels on n'avait par cherché à donner un sens caché lorsqu'on les créait.

(1) A ce sujet, il est curieux de rappeler que l'on a cherché à rapprocher le *lion léopardé*, qu'auraient porté les premiers comtes de Crépy et ceux de Valois, d'une pièce d'étoffe venue d'Orient et portant les *léopards passants* qu'un comte Gaultier avait donnés à Saint-Arnauld. (*Hist. du duché de Valois*, 1764, t. I, p. 268 et 287.)

Le besoin, j'allais dire la manie, de tout expliquer pourrait fournir un long chapitre de détails assez risibles parfois. C'est certainement Vico qui, dans la *Science nouvelle*, a donné l'explication la plus imprévue des *trois fleurs de lis* (1) qui remplacèrent le *semis*. « Nous croyons, dit-il, que les lis d'or dont se composent les armoiries des rois de France étaient au commencement trois grenouilles plutôt que trois crapauds, comme on l'a cru. Le nombre trois forme le superlatif de la langue française ; de sorte que trois grenouilles signifient une très-grande grenouille, c'est-à-dire un très-grand enfant de la terre, ou un très-grand seigneur. »

Je ne suis pas le premier, du reste, à contester la science des hérauts d'armes. Ménestrier dit formellement qu'ils inventèrent des romans sur l'origine des armoiries de certaines familles. Le Laboureur plaisante assez malignement sur ceux qui « philosophent inutilement sur les couleurs, métaux et pennes des armoiries, et s'alambiquent la cervelle pour deviner le langage des animaux, le ramage des oiseaux et la signification d'une mouche, d'un papillon, d'une billette, etc. »

VI.

Je vais maintenant, ainsi que je l'ai annoncé, examiner selon les règles de la critique quelques grosses erreurs commises en matière héraldique et qui, à force d'être répétées, ou par leur caractère quasi-officiel, ont été généralement acceptées.

(1) On chercha aussi dans les trois fleurs de lis l'idée de la Trinité, ainsi que celle des trois vertus théologales. (Voir *Bull. du comité de la langue, etc.*, t. IV, p. 239, communication de M. Aug. Moutié au sujet de la fondation de la sainte Trinité de Limay, en février 1376.)

Dans sa curieuse notice sur les vicomtes de Thouars, M. Imbert a cru pouvoir attribuer un sceau armorié, avec contre-sceau, à Aimery IV (1055-1093), ainsi qu'à Herbert II (1093-1104) (1). Il faut maintenir l'opinion du P. Anselme et de M. Lainé, qui considèrent Aimery VII (1182-1225) comme ayant été le premier vicomte de Thouars qui ait eu des armoiries. L'écusson d'Herbert II dans les Salles des Croisades est un anachronisme de quatre-vingt-dix ans. D. Fonteneau, t. XXVI, p. 193, cite le sceau de Geoffroi III (1104-1123) qui n'avait pas d'armoiries, non plus que celui d'Aimery VII (1126-1139).

C'est grâce à l'ignorance du blason que Poeyd'Avant a commis de nombreuses erreurs dans son important ouvrage sur la *Numismatique féodale*. Je ne citerai qu'un exemple pour prouver combien, en quelques lignes, on peut multiplier les bévues les plus regrettables. C'est à l'article consacré aux monnaies du Valentinois et du Diois que je fais allusion (2).

Je vois, page 14, une monnaie portant le nom d'Amédée II de Saluces, qui porterait au droit un aigle éployé ayant en cœur l'écu de *Savoie*, lisez de l'évêché de Valence; et, au revers, un autre écu avec un *chef* qui n'est autre que le blason de la maison de Saluces; page 13, sur une monnaie de Louis de Thoire-Villars, l'écu à la croix qui charge l'aigle devient le blason de la maison de Poitiers; enfin, dans la description des pièces dessinées sur la planche CIII, l'écu à la croix de Valence est attribué tour à tour à la Savoie, à Thoire-Villars et à Roussillon.

Puisque je viens de parler du blason de la maison de

(1) *Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1864, p. 321 et seq.

(2) T. III, p. 7 et seq.

Savoie, je saisis cette occasion d'étudier l'origine de cet insigne héraldique.

Dans les Salles des Croisades, au Musée de Versailles, on donne à Amédée II, mort à Nicosie, en 1148, un écusson écartelé de Maurienne, *d'or à l'aigle de sable*, et de Savoie, *de gueules à la croix d'argent*. Il n'est pas bien certain que ce personnage ait été comte de Savoie, du moins on ne connaît pas de chartes dans lesquelles il en prenne le titre, et le blason attribué plus tard à la Savoie n'existait pas au milieu du XII^e siècle. Si Amédée II avait eu des armoiries, ce qui n'est pas admissible à une date aussi reculée, il aurait porté celles de la Maurienne, son véritable fief patrimonial.

Il suffit de feuilleter le savant ouvrage de MM. Cibrario et Promis pour constater que les premiers sceaux armoriés de la maison qui forma la dynastie de Savoie ne portent que l'aigle (1) de Maurienne. Les plus anciens de ces monuments, appendus à des actes de 1233, 1239 et 1248, sont du comte Amédée IV (1233-1253). Si nous étudions les sceaux des frères et des sœurs de ce prince, voici ce que nous remarquons :

Béatrix, qui épousa en 1220 Raimond Bérenger IV, comte de Provence, portait, en 1242 et 1263, un aigle avec la légende significative : † ARMA COMITIS SABAVDIE ET MARCHIS ITALIE.

Humbert, en 1224, portait l'aigle; Philippe, qui fut comte de Savoie de 1268 à 1285, portait l'aigle avant de régner, d'après un acte de 1239; il l'avait encore en 1274, 1278 et 1282, d'après des chartes où il est qualifié de comte palatin

(1) L'aigle de Maurienne ne serait-il pas, à la rigueur, un souvenir symbolique de S. Jean, patron du diocèse de ce nom. Nous avons vu plus haut, à Montierneuf de Poitiers, l'aigle avec la légende : *Figura sancti Johannis*.

de Bourgogne, titre qu'il avait sans doute du chef de sa femme, Alix de Méranie.

Aimon, seigneur de Chablais en 1233, portait un *lion*; les armes du Chablais sont d'*argent semé de billettes de sable, au lion de même*.

Thomas, qui épousa Jeanne de Flandre, fille et héritière du comte Baudouin, prit le *lion* de Flandre; il le portait encore en 1254, bien que dès 1243 il ait abandonné tous ses droits sur la Flandre à son neveu Guillaume de Dampierre. Sa seconde femme, Béatrix del Fiesco, est représentée sur son sceau avec un champ semé de *lions*. Sur son tombeau, à la cathédrale d'Aoste (il mourut en 1259), Thomas avait une cotte d'armes et un bouclier chargés de l'*aigle* de sa maison. Le lion sur lequel il appuyait ses pieds tenait un écu portant une *croix*. Enfin, sur l'une des faces du tombeau, on voyait un écu à la *croix* entre deux écus à l'*aigle éployé* (1).

Pierre, qui fut comte de Savoie de 1263 à 1268, porta d'abord un *aigle*, suivant Guichenon; il avait un *lion* en 1250, probablement à cause de quelque fief qu'il possédait alors (2).

Il résulte de l'ensemble de ces faits que jusqu'en 1259 environ le signe héraldique de la maison de Savoie fut l'*aigle* de Maurienne. Les cadets, suivant la règle que j'ai signalée, prenaient les armoiries des fiefs dont ils étaient possessionnés. — Passons à la génération suivante :

Amédée V, qui fut comte de Savoie de 1285 à 1323, portait un *lion* en 1272, avant de régner : c'était celui de Baugé, d'*azur au lion d'hermines*, fief qu'il possédait du chef de

(1) Guichenon, p. 251.

(2) Guichenon, p. 123. Sa femme, Agnès de Faucigny, en 1262, portait l'écu à la *croix*, et les armes de Faucigny.

Sybille, dame de Baugé et de Bresse, sa femme. Devenu chef de la maison, il adopta la *croix* que nous avons vue sur le tombeau de son père, et sur l'origine de laquelle je reviendrai dans un instant.

Éléonore, sœur d'Amédée V, en 1273, était représentée sur son sceau entre un écu à la *croix* et un écu au *lion*. Ce dernier était le blason de son mari, Louis, seigneur de Beaujeu. Les mêmes armes semaient le lit sur lequel elle reposait en son tombeau, dans l'église des Cordeliers de Villefranche.

Louis, frère des deux précédents, portait un *aigle qu'il brisait d'un lambel à cinq pendants*, en 1283, 1285 et 1294. Son fils, nommé également Louis, avait les mêmes armes en 1302; mais en 1306, il adoptait l'écu à la *croix brisée d'une bande*, et quelquefois posé sur un aigle éployé. Son frère Guillaume, seigneur de Bioley, portait ces dernières armes en 1315, seulement la *croix était chargée de quatre aigles éployés*.

Ce nouvel examen confirme ce que je viens d'avancer : à savoir que la *croix* avait commencé seulement au milieu du XIII^e siècle à être l'insigne héraldique de la maison de Savoie. Reste maintenant à chercher son origine.

Il ne faut plus songer à rapprocher ce signe héraldique des armes de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem pour des services rendus, en 1315, par Amédée V; nous trouvons en effet la *croix* dite de Savoie en 1273, c'est-à-dire quarante-deux ans auparavant, portée par Éléonore de Savoie, dame de Beaujeu.

Guichenon paraît faire peu de cas de l'opinion du P. Monod, qui dans ses notes manuscrites proposait de voir dans la *croix de Savoie* le blason du comté de Piémont (1).

(1) Guichenon, p. 127.

Cette explication me semble cependant réunir seule tous les caractères de la probabilité.

La *croix* paraît, en effet, dans une branche de la maison de Savoie justement au moment où le Piémont et Turin furent inféodés, en 1252, par l'empereur, avec les droits souverains, en faveur de Thomas. Jusque-là les comtes de Maurienne et Savoie avaient porté le titre de *marquis en Italie* : c'était une charge, un grand commandement sur les frontières ; cette charge devint un fief en 1252 (1), et ce fief, qui fut le comté de Piémont, nommé ainsi à cause de sa position topographique, eut pour armoiries de *gueules à la croix d'argent*. C'est ce qui explique que Thomas, sur son tombeau, avait l'écu à la *croix* entre deux écus à l'*aigle* ; qu'il transmit l'écu à la *croix* à sa fille Éléonore, dame de Beaujeu.

Maintenant, comment expliquer qu'à un certain moment Pierre de Savoie, frère de Thomas, portait aussi la *croix*, ainsi que le prouve le sceau de sa femme Agnès de Faucigny, ainsi que celui de sa fille, en 1279 ? — Le problème me semble pouvoir être résolu.

Thomas mourut en février 1259, après avoir fait en Piémont une campagne peu heureuse. Son neveu Boniface essaya de le venger, mais les Piémontais, peu disposés à obéir à un prince savoyard, le firent prisonnier. Pierre, frère de Thomas, succéda à son neveu et eut la chance de faire oublier les désastres de Thomas et de Boniface ; maître du Piémont, il en prit le blason, et sa femme put aussi le porter. Notons enfin que les comtes, plus tard ducs de Savoie, étant depuis 1285 issus directement des princes de Savoie-Piémont, il est naturel qu'ils aient conservé comme armoiries

(1) Dès 1245, le comte de Savoie avait donné à son frère Thomas toutes les terres qu'il avait çà et là dans la partie de l'Italie qui fut le Piémont.

la *croix*, qui avait été prise par le chef de leur branche à cause de son fief territorial.

La numismatique vient confirmer le témoignage donné par la sphragistique. Sur ses gros, le comte Amédée IV porte l'*aigle*, ancien blason de sa maison ; Amédée V a la *croix* ; Philippe de Savoie, prince d'Achaïe et comte de Piémont, ainsi que ses descendants Jacques, Amédée et Louis, portent la *croix brisée d'une bande*. Il ne faut pas oublier que l'on ne doit pas confondre l'aigle bicéphale qui paraît sur certaines monnaies des princes de la maison de Savoie avec le signe héraldique de la Maurienne, qui n'a qu'une tête. L'aigle bicéphale était le symbole de l'Empire, dont cette famille avait reçu le droit de frapper monnaie en Piémont.

De ce que je viens d'exposer, il résulte que la *croix* mise sur l'écusson du comte Amédée II est un énorme anachronisme ; qu'il n'avait même pas droit à l'*aigle* de la Maurienne, puisque le blason féodal n'existait pas encore lorsqu'il mourut. Il est évident que dans les galeries de Versailles, aucun des croisés morts avant 1180 ne devrait être rappelé par un écu armorié ; l'inscription de son nom doit suffire si l'on tient à rester dans la vérité historique.

Une autre famille historique est représentée dans les Salles des Croisades par un écusson qui est des plus hasardés : je veux parler de la maison de Rohan.

Nous y voyons attribué, en effet, à *Alain VII* de Rohan un écu portant de *gueules à sept mâcles d'or, 3, 3 et 1*. *Alain VII*, en 1191, aurait fait un emprunt à un marchand pisan pour sa traversée en Palestine. Je ferai observer tout d'abord que le vicomte de Rohan qui est le septième du nom d'Alain fut tué au combat de Moron, le 14 août 1352 ; mais passons sur ce chiffre, qui peut n'être qu'un *lapsus calami*. Je pourrais

bien contester la date de 1191 ; car l'acte sur lequel on s'appuie, donné à Acre le lendemain de la décollation de saint Jean-Baptiste, est sans indication d'année (1). Mais ce qui est certain, c'est qu'à la fin du XII^e siècle, et même au commencement du XIII^e, les Rohan ne portaient pas encore de *mâcles*.

Le plus ancien sceau connu des Rohan est celui d'Alain IV (1195-1205), reproduit par D. Morice et D. Lobineau d'après l'original qui existe encore aux archives du département des Côtes-du-Nord, fonds de l'abbaye de Bonrepos. Il porte un *poisson* analogue à celui de Machecoul, dont je parlerai plus loin (2). D'anciens historiens prétendent que cet emblème fait allusion aux saumons, très-communs dans les rivières du pays de Rohan. Le contre-sceau porte un *lion dans une bordure ondulée* (3). Le vicomte Josselin, frère et successeur d'Alain, et le vicomte Geoffroi IV, fils d'Alain IV, qui succéda à son oncle, portent ce même *lion* ; Geoffroi même l'avait au sceau et contre-sceau jusqu'en 1222, première date à laquelle on voit paraître les *mâcles*. Que conclure de ces faits, sinon que le *poisson* fut l'insigne héraldique des Rohan alors qu'ils ne portaient que le titre de vicomte, et qu'ils n'avaient pas encore le fief de Rohan ? que celui-ci leur arriva par une alliance et leur fit modifier d'abord, puis changer complètement leur sceau héraldique, qu'une nouvelle alliance, en 1222, leur fit abandonner le *lion* et prendre les *mâcles* (4).

(1) Le sceau représentait, dit-on, un cavalier ; les cautions étaient Eudes du Poulpry, Henri Roussel et Guillaume des Haies.

(2) Je crois que la *bande* attribuée à un Rohan par D. Morice, 1, 725, pourrait bien n'être autre chose que le *poisson* mal vu.

(3) Un contre-sceau analogue est porté, en 1197, par Juhel de Mayenne.

(4) A. propos de ces alliances, je ferai remarquer que l'on ne sait pas encore à quelles familles appartenaient la plupart des premières vicomtes de Rohan.

Le nombre des *macles* varia jusqu'à la fin du xiv^e siècle, époque à laquelle il fut fixé à neuf, 3, 3 et 3. Ces objets ont été considérés par les uns comme des mailles de filets, parce que les Rohan possédaient les pêcheries de Cornouailles et de Saint-Mahé; par d'autres, comme des mailles de fer de haubert; par d'autres encore, comme la représentation des losanges évidés que l'on remarque dans l'intérieur de certains cailloux recueillis sur les bords de l'étang des Salles où était le château de Penret, appelé plus tard les *Salles de Rohan*. Toutes ces interprétations sont plus ou moins du domaine de l'imagination. Mais ce qui reste certain, c'est que si un Rohan prit part aux expéditions de Terre-Sainte à la fin du xii^e siècle, son écu devait porter un *poisson*, ou un *lion dans une bordure ondulée*.

Voici encore une autre famille pourvue, de par les hérauldistes qui ont surveillé les peintures des galeries des Croisades, d'un écusson qui ne lui a jamais appartenu, je veux parler de la maison de Vignory, qui fut au premier rang de la féodalité en Champagne et en Bourgogne, et qui attend encore sa généalogie.

La « *Description des galeries de Versailles* » mentionne le nom de Gautier de Vignory, d'après Villehardouin, comme ayant pris part à la croisade de 1102 (lisez 1202). Les armes attribuées à ce personnage sont *d'argent à une hamaïde de gueules*.

C'est là une grande erreur sur laquelle j'insiste, parce que depuis bientôt vingt ans, j'en ai demandé infructueusement la rectification à toutes les personnes qui pouvaient y faire droit, en fournissant des sceaux contemporains qui venaient confirmer ma réclamation d'une manière irréfutable.

J'ai eu beau réclamer auprès des ministres de l'instruction publique et des Beaux-Arts, auprès des surintendants des musées, l'*hamaïde de gueules*, c'est-à-dire l'ensemble de *trois fasces alaisées et terminées en talus*, figure toujours sur l'écu de Gautier de Vignory. Du reste, cette erreur n'a fait que remplacer une autre bévue, car sous le blason que je viens de décrire, on en aperçoit un autre qui semble avoir été *d'azur à la croix patée d'argent*. Des recherches aussi faciles que sérieuses auraient permis d'éviter cette ridicule substitution d'armoiries : il suffisait de feuilleter Pérard, D. Plancher et le manuscrit intitulé : *Décade historique de Langres*, par Vignier ; on pouvait même le demander aux archivistes de l'Aube, de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne, sans aller emprunter à Ménestrier les armes d'une famille de Vignory dont il n'indique pas même la nationalité (1).

Les véritables armes des Vignory dont était le croisé de 1202 sont une branche d'arbre offrant une grande analogie avec le créquier. J'ai entendu dire que ce pouvait être une branche de vigne, allusion au nom. C'est fort douteux, car le nom latin du fief est *Wangionis Rivum*, qui n'autorise en rien de pareilles armes parlantes. Je n'ai pu retrouver encore les émaux des armoiries des Vignory, qui se succédèrent depuis le commencement du XI^e siècle jusqu'à la fin du XIII^e, époque à laquelle ils s'éteignirent dans la maison

(1) Ménestrier a pris cette indication dans Paillet, qui lui-même renvoie à « l'Etat et comportement des armes » de J. Scobier. Or, Scobier dit simplement, p. 77 : « Les seigneurs de la Grande-Vigne portoient leurs armes » écartellées d'argent au sautoir de gueulle et de la hamaïde, d'or à trois » hamaïdes de gueulles. » — Nous voici bien loin de Vignory.

Dans ses « Notes historiques et religieuses sur Vignory, » publiées en 1869, M. l'abbé Maupris, citant « la Haute-Marne, » de M. Jolibois, dit que les seigneurs de Vignory portaient de *gueules à six burèles d'argent* ; et cependant, à la page 35, il parle d'une plaque de cheminée, provenant du château, sur laquelle on voit un *créquier accosté de deux étoiles*.

de Chalon, par le mariage de Jeanne, petite-fille du croisé, avec Étienne de Chalon, fils de Jean, comte de Tonnerre, et d'Isabelle de Courtenay.

C'est qu'il ne faut jamais emprunter sans les contrôler des indications aux recueils d'armoiries ; composés à une époque relativement récente, ils donnent assez souvent les blasons des possesseurs les plus proches d'eux, et substituent ceux-ci aux armoiries primitives du fief. En voici un exemple :

On sait maintenant que Olivier de Dreux, fils naturel du duc Pierre Mauclerc et de Nicole de..., fut la tige des seigneurs dits de Machecoul de la deuxième race (1); longtemps on répéta qu'il adopta les armoiries de son nouveau fief. Cette dernière assertion n'est pas exacte : Olivier de Dreux prit un blason d'argent à trois chevrons de gueules, qui n'était ni celui de sa famille, ni celui de Machecoul.

La première maison de Machecoul, issue de Bernard I^{er}, fils de Raoul I^{er}, roi de Rays, portait à la fin du XIII^e siècle un poisson posé en pal. On le voit en 1214 sur un sceau de Béatrix, fille de Bernard, seigneur de Machecoul, vivant encore en 1201, qui avait épousé Aimery de Thouars. Aimery, de 1242 à 1246, succéda au titre vicomtal de son frère Guy ; mais, en 1214, son sceau représentait au droit les armes de Thouars, au contre-sceau le poisson de Machecoul, fief qu'il possédait par sa femme (2).

Les trois chevrons d'Olivier, bâtard de Dreux et seigneur

(1) Olivier n'était seigneur de Machecoul qu'en partie : une moitié était aux sires de Rays.— (Cf. sur ce personnage et sa pierre tombale blasonnée un mémoire lu par M. Stephan de la Nicollière à la séance du 1^{er} mai 1860 de la Soc. archéol. de Nantes.)— Machecoul fut séparé de la baronnie de Rays en faveur de Bernard, fils de Raoul I^{er}, seigneur de Rays.

(2) Dans l'*Armorial du XIV^e siècle*, publié par mon ami et confrère Douet d'Arcq, nous trouvons un Guillaume de Rays qui portait les armes de ce fief, d'or à la croix de sable brisée d'un cabot de gueules. Ce *chabot* serait-il un souvenir du poisson de Machecoul?

de Machecoul, sont peut-être les armes de la châtellenie de Coché, qu'il possédait avant d'avoir des droits sur Machecoul par son mariage avec l'héritier de ce fief (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que ce personnage ayant pris des armes un et nom étrangers à la maison dont il était issu, les généalogistes des Dreux se contentent de mentionner son nom sans donner sur lui le moindre détail. Il ne faisait plus partie de la famille de Pierre Mauclerc.

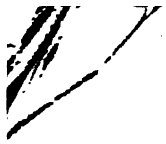
(1) Olivier avait épousé en premières noces Marquise de Coché, aujourd'hui Souché, dans la commune de Saint-Aignan.

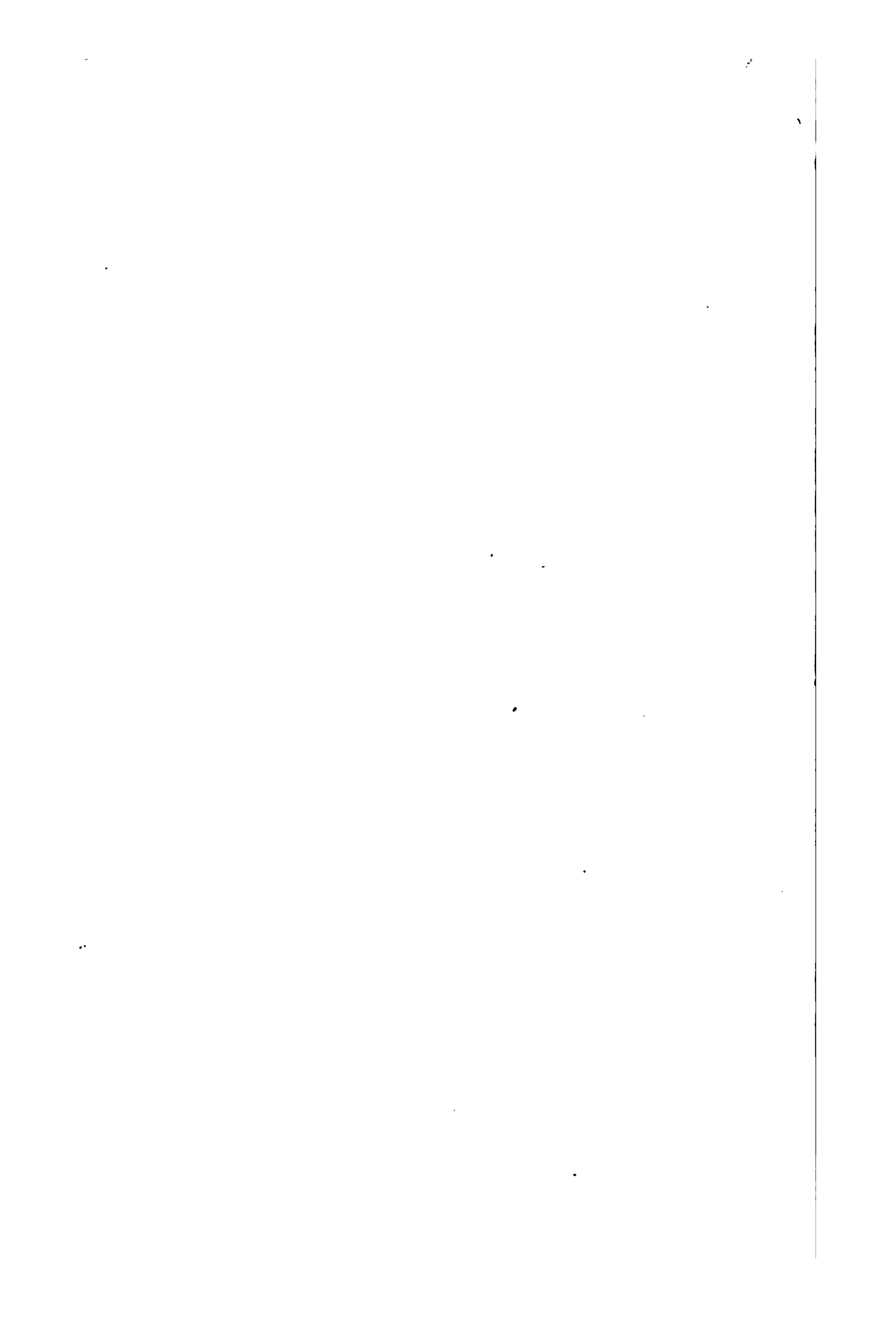
EXPLICATION DES PLANCHES.

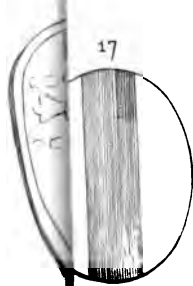
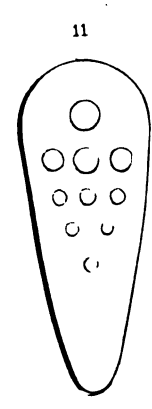
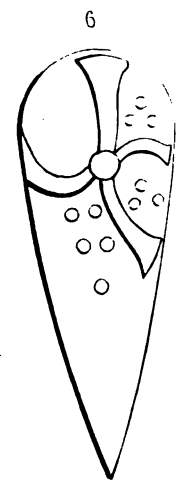
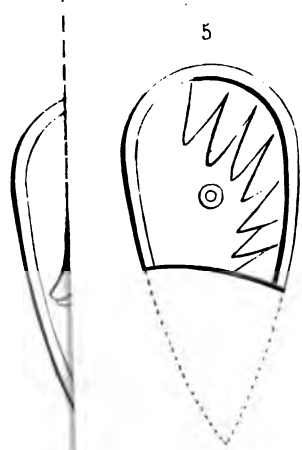
1. Tapisserie de Bayeux, dite de la reine Mathilde : bouclier d'un chevalier normand à la bataille d'Hastings.
2. *Id.* : bouclier de l'un des envoyés de Guillaume vers Gui de Ponthieu (11^e scène).
3. *Id.* : bouclier d'un chevalier normand à la bataille d'Hastings.
4. *Id.* : bouclier de l'un des gardes de Guillaume (13^e scène).
5. *Id.* : bouclier de l'un des quatre chevaliers qui accompagnèrent Gui de Ponthieu (7^e scène).
6. *Id.* : bouclier d'Harold à la bataille d'Hastings.
7. Bouclier de Robert de Meulan, en 1178.
8. Tapisserie de Bayeux : bouclier anglo-saxon à la bataille d'Hastings.
9. *Figuræ bibliorum*, manuscrit de 1197 de la bibliothèque d'Amiens, n^o 108.
10. Bouclier de saint Maurice, d'après un reliquaire de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (xii^e siècle).
11. Tapisserie de Bayeux : bouclier d'Harold (50^e scène).
12. *Id.* : bouclier de Guillaume au siège de Dinan (20^e scène).
13. *Id.* : bouclier de l'un des suivants d'Harold (14^e scène).
14. Émail de Geoffroi Plantagenet, Musée du Mans, d'après un calque de M. Hucher.
- 15 à 18. *Figuræ bibliorum*, manuscrit d'Amiens.
19. Armoiries du comté de Poitou à dater d'Alphonse (vitrail de Sainte-Radégonde).
20. Philippe, comte de Flandre : sceau de 1170 (archives de Lille).
21. Bouchard de Montmorency : sceau de 1177 (archives nationales).
22. Richard de Vernon : sceau de 1198 (*id.*).
23. Richard de Vernon, fils du précédent : sceau de 1198 (*id.*).
24. Thibaut V, comte de Blois : sceau de 1212 (archives de Chartres et archives nationales).
25. Contre-sceau du même comme comte de Clermont en Beauvoisis.
26. Contre-sceau, parti de Blois et de Clermont, de Catherine, comtesse de Blois et de Clermont, femme du précédent : sceau de 1211 (archives nationales).
27. Raoul de Clermont, seigneur d'Ailly : sceau de 1203 (*id.*).
28. Contre-sceau du précédent.
29. Jean de Châtillon, comte de Blois : sceau de 1257 (archives nationales).
30. Contre-sceau du précédent aux armes de Blois.

(Extrait du XXXV^e volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.)



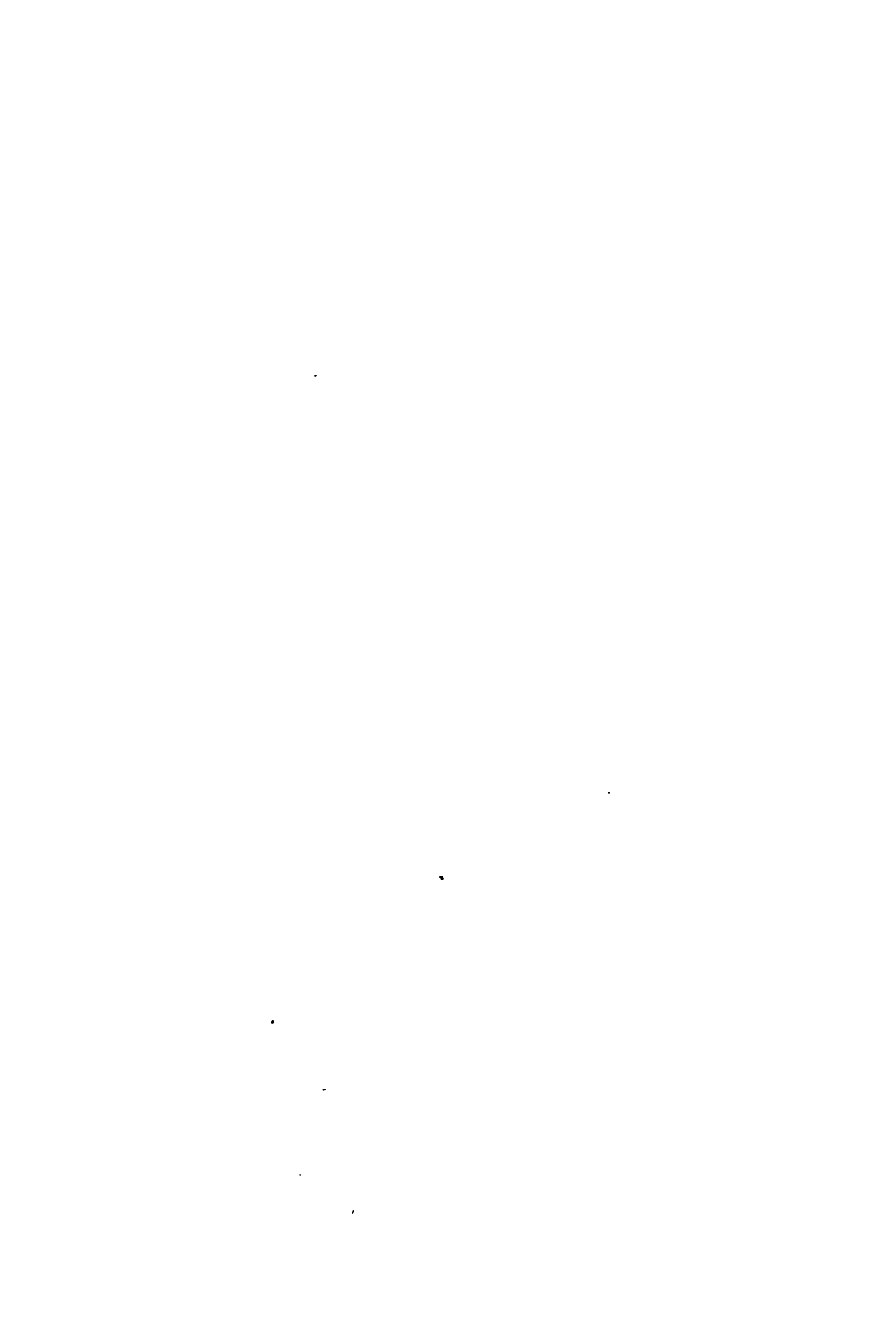






L. Dardel

Paris Imp. Dumas-Yernet, rue St Placide, 18



21

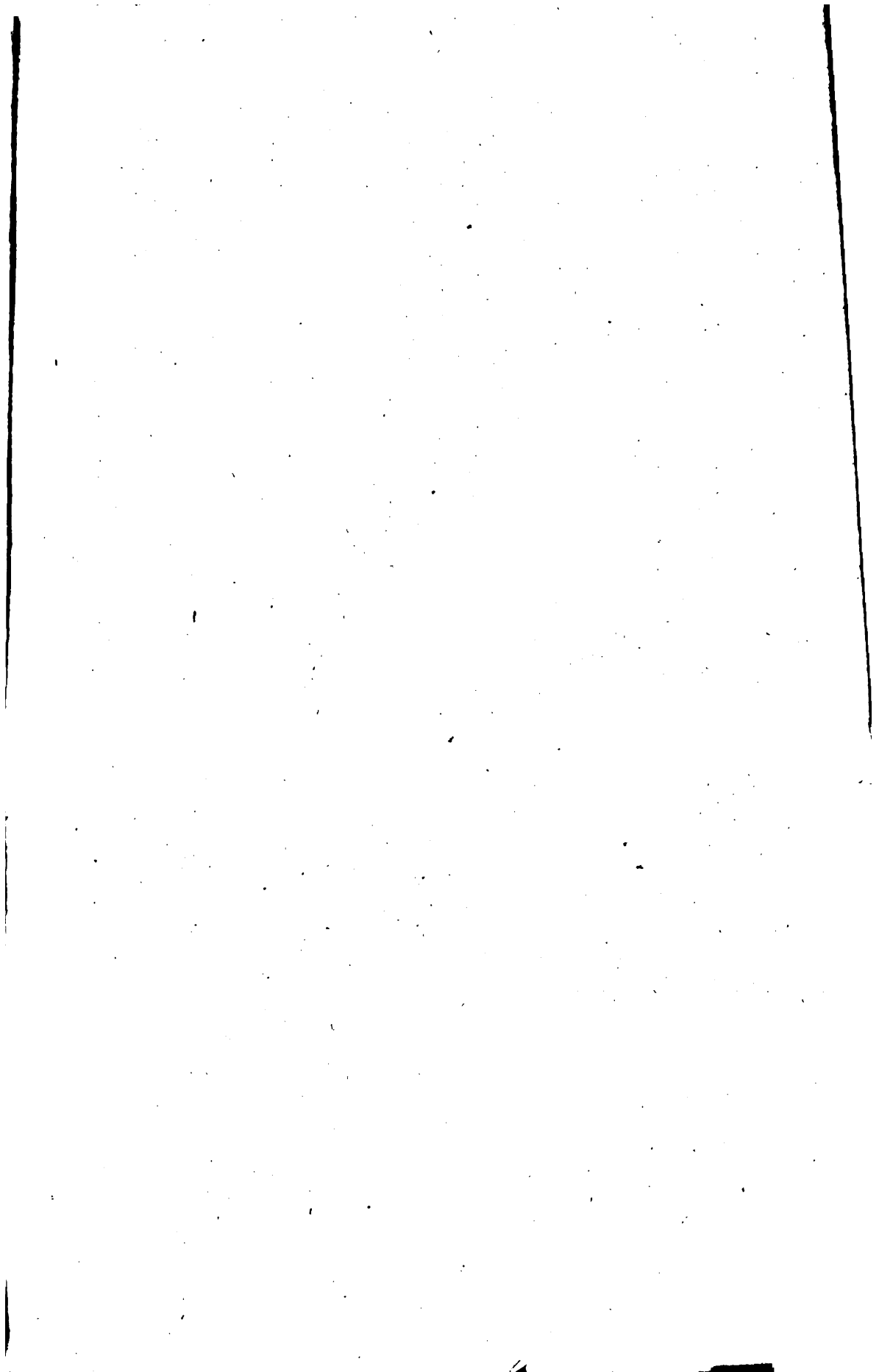


23



27





GENERAL LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA—BERKELEY
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.

Renewed books are subject to immediate recall.

<p>2 Dec 54 P NOV 8 1954 LT 6 Jan 55 SSX 28 Mar 58 LS 28 Mar 58 RK REC'D LD MAR 1 1958</p>	<p>15 Jan 59 CSZ REC'D LD JAN 10 1959 APR 1 1971 REC'D LD MAR 20 1971</p>	<p>REC'D 1971 04 ED TO</p>
--	---	---

Manufactured by
GAYLORD BROS. Inc.
Syracuse, N. Y.
Stockton, Calif.

U. C. BERKELEY L

C042151



